

## Commune d'ESTERNAY

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation : 13/09/2018

Affiché du 24/09/2018 au 24/10/2018

---

**Présents** : Patrice VALENTIN, Marie-France GEERAERTS, Dominique VANDIER, Alain ROYER, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Jammes DOYEN, Nathalie FOUQUET, François PARIS, Frédérique BORDES, Patricia ROYER, Alexandra BEDEL, Valérie MELO.

**Absent (e)(s) excusé (e)s ayant donné procuration** : Claude BELIN à Jammes DOYEN,

**Absent (e)(s) excusé (e)s** : Jean-Luc BATONNET, Sandrine ROUSSEAU, Nicolas PERDREAU, Maud MASCIO

**Secrétaire de séance** : Patricia ROYER

---

Avant ouverture de séance, présentation par le Cabinet d'Architecture Claude LENOIR de deux esquisses d'aménagement de l'ancienne Halle de la Gare. Chacun des élus a été invité à se prononcer sur les propositions faites, tant sur le point architectural qu'organisationnel. M. le Maire laisse aux élus un temps de réflexion sur ces propositions d'aménagement et les invite à restituer leur avis dans les prochains jours.

M. le Maire informe les élus du travail de collecte, recensement et autres réalisé par l'Association Patrimoine, Culture et Découverte des Portes de Champagne conduisant à l'écriture d'un livre d'environ 80 pages avec textes, photos, images. Ce livre « HOMMAGE AUX POILUS » raconte l'histoire de notre Territoire et de ses habitants, notamment lors de la première Bataille de la Marne de 1914, nos Monuments aux Morts ....

Ce livre, à paraître en novembre, sera acheté en plusieurs exemplaires par la Commune. Il est suggéré que les personnes intéressées puissent faire de la pré-reservation.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 21 h 15 sous la Présidence de M. le Maire, Patrice VALENTIN.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

\_ **ADOPTÉ** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 5 juillet 2018.

\_ **PREND ACTE** de 19 décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au Maire.

- **DONNE SON ACCORD** pour la démolition de l'immeuble constitué de 12 logements situé 7-9 rue des Richards, propriété de la SA d'H.L.M. PLURIAL NOVILLIA. Ce projet s'inscrit dans une démarche de démolition de logements qui ne garantissent pas un niveau de sécurité satisfaisant.

\_ **PROPOSE** à la Communauté de Communes, pour être en adéquation avec les possibilités financières de la Commune, de retenir un ordre de priorité à donner aux opérations de travaux de voirie à réaliser sur la commune en 2018 (rue Pasteur et rue des Acacias) et de reporter sur l'exercice suivant les travaux rue de Genève et rue Locarno. Il est à noter que ces travaux portés par la CCSSOM sont financés pour partie par la Commune sous forme de participation financière et fonds de concours.

- **ACCEPTE** le devis établi par les services du SIEM pour l'extension de réseau basse tension rue du Chanat et la prise en charge financière de ces travaux.

- **DECIDE** de rembourser à M. le Maire, la somme engagée par lui pour le compte de la commune pour l'achat de carburant pour les véhicules municipaux des services –technique et environnement-durant la période estivale.

\_ **PROCEDE** dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, à un ajustement de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

- **ACTE** du lancement d'une consultation pour la mise en place de nouveaux contrats d'assurance à effet du 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

- **FIXE** la valeur de la caution qui sera demandée pour le matériel communal susceptible de faire l'objet d'une mise à disposition au bénéfice des associations locales et des particuliers.

PRECISE que le prêt des différents équipements sera accordé après signature d'une convention de réservation de matériel au moins 8 jours à l'avance, avec dépôt d'un chèque de caution.

- **MODIFIE** la régie de recettes « location de salles » pour permettre l'encaissement des cautions relatives aux prêts de matériels et du remboursement de la valeur du matériel communal en cas de non-restitution, restitution incomplète, dégradations ou mauvais état de propreté,

- **ACTE** de la décision du Maire de réformer et d'aliéner le matériel Camionnette Renault type Kangoo.

- **DECIDE**, par 12 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, l'acquisition d'un véhicule neuf Dtruck Fourgon électrique, sans option, pour les services technique et environnement afin de remplacer le véhicule Renault Kangoo. Ce véhicule, sans permis, pourra être utilisé par l'ensemble des agents.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale d'Esternay une convention de mise à disposition de personnel pour un adjoint administratif territorial de la Commune.

- **APPROUVE** la réalisation d'un diagnostic de sécurité sur le territoire de la commune pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection.

- **ACTE** du rapport établi par le Maire dont communication lui faite concernant les actions entreprises en réponse aux observations et recommandations formulées dans le rapport d'observation définitives de la Chambre Régionale des Compte sur la Commune d'Esternay (Exercice 2010 et suivants).

## **AFFAIRES DIVERSES**

\_ Travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville : présentation du plan d'aménagement modifié et de la nouvelle épure financière. Réflexion sur l'organisation des services et de l'accueil du public durant la période des travaux estimée à 3-4 mois.

Après discussion, approuve la mise en place d'un escalier extérieur dans la cour de la Mairie qui pourra être utilisé pour accéder à l'Hôtel de Ville durant les travaux et avoir d'autres utilisations et notamment celui d'escalier de secours, inexistant aujourd'hui.

\_ Le Jury Régional pour le Palmarès 2018 des Villes et Villages Fleuris de Champagne et d'Ardenne, a décidé de maintenir la commune d'Esternay dans son classement « Villes et Villages Fleuris – 2 Fleurs ».

\_ Présentation par M. le Maire d'une Charte d'entretien des Espaces publics avec le FREDON Champagne-Ardenne. Il demande à M. Alain ROYER, chargé de la mise en place d'un plan de désherbage et de gestion différenciée sur les espaces communaux suivant délibération du 5/07/18 d'engager ce dossier sans plus attendre.

\_ **Information sur les règles d'urbanisme à observer sur la Commune d'Esternay. M. le Maire rappelle :**

■ Que la Commune est dotée d'un plan local d'urbanisme, ce qui impose, lors de travaux, qu'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) soit demandée afin que les règles d'urbanisme édictées soient respectées.

■ Que le propriétaire d'un bien réalisant des travaux en méconnaissance de l'obligation de demande préalable de délivrance d'une autorisation d'urbanisme s'expose à des sanctions. Les peines prévues peuvent être prononcées contre les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou autres personnes responsables de l'exécution desdits travaux.

■ Qu'il importe également d'implanter sur le terrain ou la propriété, un panneau d'affichage du permis de construire, d'aménager, de la déclaration préalable explicite ou tacite accordé.

A ce sujet, M. le Maire demande aux élus de procéder rapidement à un recensement des anomalies qu'ils pourraient constater sur la Commune pour en faire l'information auprès des services. Si nécessaire, une demande de régularisation de dossier sera faite auprès des intéressés.

\_ La Fête du Livre aura lieu le dimanche 7 octobre de 10 h à 18 h à la Maison du Temps Libre.

\_ Le lavoir situé rue de l'Etang de L'Aître a été remis en état. Une convention d'usage avec la propriétaire de ce lavoir privé pour permettre les visites dans le cadre du Circuit des Lavoirs sera régularisée après travaux de mise en sécurité de l'accès.

\_ Fin des travaux de rénovations des 2 murs situés à côté du Lavoir Boulevard Carnot.

\_ Mme Nathalie FOUQUET rappelle l'organisation d'une Soirée Bavaroise organisée par le Comité de Liaison Franco-Allemand le samedi 13 Octobre prochain à la Maison du Temps Libre.

\_ Point sur l'organisation et le déroulement de la Brocante du 15 août. Une réunion sera tenue avec les représentants de l'UCIA, les associations partenaires et la commune prochainement.

\_ Etat d'avancement du chantier de travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la MTL et de La Gare.

\_ Présentation par la CCSSOM lundi 24 septembre des entreprises pouvant être retenues pour lancer les études opérationnelles de réhabilitation de la station d'épuration d'Esternay et des réseaux d'eaux usées.

\_ Des délégués ont été désignés par la CCSSOM auprès du Syndicat de la Vallée du Haut Morin. M. le Maire souhaite que ces délégués soient autres qu'un adjoint et lui-même. Il demande aux délégués faisant partie de la Communauté de Communes de bien vouloir prendre en responsabilité cette représentation. En attente de noms.

\_ Constat de la vétusté et de la mauvaise image donnée par le bandeau haut des panneaux d'affichages situés à côté de la Mairie. M. le Maire s'est chargé d'engager une commande pour la remise en état.

\_ Dans le cadre du Festival Itinéraires proposé par le Département de la Marne une pièce de théâtre sera jouée à Esternay le vendredi 9 novembre à la MTL.

\_ La convention de servitude sur le domaine privé communal au profit de Losange pour l'installation du nœud de raccordement optique a été signée.

\_ Communication du bilan financier des trois Espaces Médicaux Sociaux construits par la Commune.

\_ La semaine Bleue aura lieu le lundi 8 octobre prochain.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire  
Patrice VALENTIN

Vu le secrétaire de séance

le Maire



PATRICE VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 24/09/2018 à 14:57:43  
Référence : d94dec7ddc544e6806585a3656d535cce7ecceac